



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 09 Décembre 2015**

Date de la convocation 1 <sup>er</sup> Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,  M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse au titre de l'année 2016 – Aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif destinée au particulier et Aide à l'animation du programme de réhabilitation destinée à la collectivité.**

Monsieur REVEL informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais souhaite poursuivre son programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif situées sur son territoire en mettant en œuvre la tranche 2 prévue pour l'année 2016.

Rappel du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif 2015-2018 :

Ce programme est composé de plusieurs tranches :

- Tranche 1 en 2015 ;
- Tranche 2 en 2016 ;
- Tranche 3 en 2017-2018.

Chaque tranche doit permettre aux propriétaires volontaires d'installations d'assainissement non collectif éligibles de bénéficier de l'aide à la réhabilitation proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (3 000 € par installation/ 9 000 € pour les installations regroupées).

Ce programme de réhabilitation se déroule dans le cadre de :

- la « convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage » du 16 décembre 2013, entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et la Communauté de communes du Clermontais,
- la mission d'animation des opérations collectives de réhabilitation de la Communauté de communes du Clermontais (délibération du 19 décembre 2012).

### **Bilan de la tranche 1 – 2015**

Sur les 204 installations éligibles à l'aide à la réhabilitation identifiées en 2014, la première tranche a permis de subventionner la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif de 20 propriétaires (22 forfaits) à hauteur de 66 000 € pour un montant prévisionnel total de travaux de 186 363.75 €.

Parallèlement, une aide de 5 000 € a été attribuée à la Communauté de communes du Clermontais par l'Agence de l'Eau pour l'animation de ce programme.

### **Projet tranche 2 – 2016**

La tranche 2 du programme a pour objectif la réhabilitation pour l'année 2016 d'environ 40 installations d'assainissement non collectif déclarées non conformes par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Clermontais lors du contrôle « diagnostic » de l'installation.

Elle sera mise en œuvre en 2 phases sur la base de deux demandes de subvention effectuées auprès de l'Agence de l'Eau au cours de l'année 2016 (phase 1 lancée début 2016, phase 2 prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2016).

Le nombre de forfaits et le montant total de chaque subvention sollicitée pour les phases 1 et 2 seront précisés dans chaque dossier de demande de subvention.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour obtenir une première subvention au titre de l'année 2016 concernant :

- L'aide à la réhabilitation pour les particuliers participant à la 2<sup>ème</sup> tranche phase 1 (aide forfaitaire de 3000€ par installation)
- L'aide financière à l'animation du programme de réhabilitation pour la collectivité dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> tranche phase 1 (aide de 250 € par forfait).

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour obtenir une première subvention au titre de l'année 2016 concernant :

- L'aide à la réhabilitation pour les particuliers participant à la 2<sup>ème</sup> tranche phase 1 (aide forfaitaire de 3000€ par installation)
- L'aide financière à l'animation du programme de réhabilitation pour la collectivité dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> tranche phase 1 (aide de 250 € par forfait).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20151211-2015-12-09-17-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2015  
Date de réception préfecture : 11/12/2015